

LIVRE DES RÈGLEMENTS
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 389

AVIS PUBLIC

A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

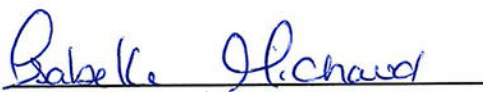
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

QU'à la séance ordinaire du 4 décembre 2023, tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté le règlement n° 389 intitulé :

RÈGLEMENT N° 389 CONCERNANT LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LA BRANCHE B DU COURS D'EAU LIFA-ROULEAU ET LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT À LA MUNICIPALITÉ.

QUE toute personne intéressée peut consulter le présent règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, CE 6^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN 2023.



Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 6^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.



Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière